



Compte-Rendu de Conseil d'Administration de l'exercice 2018-2019

Association pour l'Union des RezO des Résidences Etudiantes

Dimanche 7 juillet



Table des matières

1	Convention AURORE-CROUS-Psaclay Réseaux - 2ème lecture	2
2	Proposition achat nouveaux PC de Jeux La pacaterie - Devis transmis par fpoutre	2
3	Négociation convention foyers avec le CROUS	3
3.1	Position d'AURORE concernant la possibilité de prêt des foyers à tout résident : modalités et garanties	3
3.2	Après discussions	3
3.3	Position d'AURORE concernant l'ouverture libre service demandée par le CROUS : besoin exprimé uniquement sur la résidence de l'île mais volonté de généralisation "partout pareil"	3
3.4	Position d'AURORE concernant le statut des foyers : gestion entière au CROUS ou maintien d'une exigence de cogestion via une délégation de gestion comme actuellement mais avec garanties supplémentaires pour le CROUS	4
4	Retours de la commission d'achats	5
5	Retour commission CVEC	5
6	Organisation de l'été : câblages et compagnie	6
7	Organisation et postes 2019-2020 : Qui part, qui reste	6
8	Ajout d'un membre en tant que trésorier de résidence (Reda Berrada)	6
9	Amendement de la Charte Trésorier (annexe du RI)	6
10	Points divers	6



Présents

Membres du conseil d'Administration

- Kevin "F/Poutre" LEVY (possède la procuration de Léo "Bobby" TRANIER)
- Simon JEANNE (possède la procuration d'Aloÿs "Volgaar" DUFOUR)
- Gabriel "Chirac" DETRAZ
- Arthur "Grizzly" GRISEL-DAVY
- Solal "Otthorn" NATHAN
- Charles BONNET
- Akram IDOUGHI
- Reda BERRADA, arrivé à 18h50

Observateurs

- Alexandre "Alex75" FERNANDEZ

Modalités de vote

Il est rappelé que seuls les membres du Conseil d'Administration ont droit de vote.



1 Convention AURORE-CROUS-Psaclay Réseaux - 2ème lecture

Les modifications sont mineures, elles concernent l'interconnexion AURORE-PSaclay. La DI de Psud a souhaité supprimer cette partie là, tant pis. La DI a été consultée tardivement, ne souhaitant pas qu'il y ait une interconnexion, même pour fournir des services des écoles membres de PSaclay sur le réseau d'AURORE, permettant un accès facilité aux ressources. Le CA déplore cette modification, qui ne va pas dans l'intérêt des utilisateurs d'AURORE, qui sont également résidents et étudiants de l'UpSaclay.

On verra plus tard éventuellement pour mettre en place une interconnexion si la DSI de Paris-Saclay le souhaite.

Il est fait remarqué par Simon JEANNE que certaines modifications demandées sont mal formulées, et peuvent conduire à des mauvaises interprétations. Il s'agit de "AURORE est seule responsable des communications et actions de ses membres sur le réseau de l'UPSaclay, et l'UPSaclay ne pourra en aucun cas être inquiétée en cas de mise en cause d'AURORE sur des actions ou communications réalisées par un de ses membres." qui concerne une interconnexion inexistante désormais.

VOTE (9 votants) :

- NPPPV : 0
- Contre
- Abstention : 2
- Pour : 7

Les modifications sont adoptées, et le Conseil d'Administration donne son accord au président pour signer la convention AURORE-CROUS-PSaclay.

2 Proposition achat nouveaux PC de Jeux La pacaterie - Devis transmis par fpoutre

La pacaterie dispose d'une salle informatique gérée par AURORE. Actuellement, il y a 4 ordinateurs de travail fonctionnels, récupérés ça et là. Il y a également 4 pc de gaming, sauf que

2 d'entre eux sont hors service. Il est proposé de remplacer ces 2 pc. Kevin Levy (Responsable Technique en Chef) et le CT proposent de les remplacer.

Le devis inclus écran, clavier, souris et casques. Les proc sont des i5 9ème génération et la carte graphique est une RTX 2060.

Un devis est demandé pour 2587 euros, on propose 2600 pour compter les éventuels frais de ports, il est joint au Compte rendu.

VOTE :

- NPPV : 1
- Contre : 0
- Abstention : 2
- Pour : 6

3 Négociation convention foyers avec le CROUS

3.1 Position d'AURORE concernant la possibilité de prêt des foyers à tout résident : modalités et garanties

Le CA est d'accord pour ouvrir les locaux à tous les résidents, et a développé une application en ligne pour faire des demandes de réservation.

Ce système là est déjà en place à La Pacaterie, et à Fleming. Cependant, le CA insiste pour qu'un responsable clairement identifié, et se portant garant, soit mise en place.

En particulier à la Pacaterie, un grand nombre de personnes non résidentes, trainent dans les couloirs, et dorment occasionnellement dans les locaux dès lors ceux-ci sont ouverts ou non surveillés (ex salles d'études). Cette situation ne doit pas arriver de manière générale, raison pour laquelle AURORE surveille les locaux dont lesquelles elle a la charge pour que ce genre de situation ne se pose pas, et actuellement exige d'avoir une personne responsable signant une décharge de responsabilités.

3.2 Après discussions

Le CA propose que tout résident puisse emprunter le foyer, via une demande soit en ligne, soit physique, pour y organiser un événement. Le matériel qu'AURORE a investi (mobilier, tv, etc autres) sera laissé en libre accès, via signature physique ou électronique, d'une décharge et d'un engagement à respecter le matériel et à faire le ménage.

Le CROUS demande à Eileen Gray qu'une fiche soit remplie pour l'emprunt des foyers. Le CA est d'accord pour qu'on s'aligne sur cette fiche, et que chaque personne souhaitant l'emprunt des foyers (d'AURORE ou non) remplisse cette fiche, soit physiquement, soit en ligne via l'application mise en place par AURORE, qu'une copie soit adressée automatiquement et sans délais au DUG compétent, qui peut refuser l'événement.

AURORE s'engage également à effectuer une soirée par semaine, au moins, comme elle le fait actuellement à la Pacaterie et à Fleming.

Mise aux voix de la position exprimée dans le paragraphe précédent :

- NPPV : 0
- Contre : 1
- Abstention : 0
- Pour : 8

3.3 Position d'AURORE concernant l'ouverture libre service demandée par le CROUS : besoin exprimé uniquement sur la résidence de l'île mais volonté de généralisation "partout pareil"

Dans le cas actuel, le CROUS demande que les locaux soit mis en libre service. Pour le matériel, le CROUS souhaite que celui-ci soit stocké dans des males fermées. Le CA pense que

cette solution n'est pas suffisante, étant donné que des dégradations ont déjà été commises (ex à la pacaterie), et seront probablement commises sur le matériel accessible et non rangeable (canapés, fenêtres, tables, chaises, etc etc). De plus, le but d'AURORE n'est pas de mettre son matériel sous clef, celui-ci étant destiné à être utilisé par tous les résidents.

Le CA d'AURORE souligne que tout le matériel présent dans les foyers lui appartient (ex : à La Pacaterie, les canapés, meubles divers, rideaux, peinture, décoration, appartiennent à AURORE). Dans l'hypothèse d'une évacuation totale des locaux, l'ensemble du matériel sera retiré.

Dans les résidences Fleming et La Pacaterie, il existe déjà des locaux en libre services (le réfectoire à La Pacaterie par exemple). Par conséquent, il n'y a pas de raison de mettre de nouvelles salles en libre service, celles existantes n'étant aucunement saturées et sont aménageables facilement. Le CROUS peut par exemple installer des baby-foot ou tables de ping pong dans le réfectoire. En plus, ce local est plus grand que le foyer actuel géré par AURORE.

La possibilité d'aménager des locaux en libre service existe également à Fleming, dans les autres villages que le V3, il existe un grand nombre de locaux. (ex salle de sport condamnée au V1, locaux au rez-de-chaussée du V3 servant de locaux de stockage, etc)

De manière générale, le CA ne s'oppose pas à des échanges de locaux sur le principe, dans les conditions de gestion déléguées et souhaitées exprimées dans les paragraphes précédents.

En ce qui concerne la résidence de l'île, le CA reconnaît l'absence de salles de travail. Par conséquent dans cette résidence, il apparaît logique et nécessaire de permettre que le foyer soit ouvert en libre service, dans un mode mixte salle de travail-local ouvert de détente. Le matériel d'AURORE situé dans le local sera alors mis sous clef dans des placards fermés.

Pour la résidence Emilie du Chatelet, aucun membre du CA de cette résidence n'est présent à la réunion. Il existe à moins de 50 mètres (CentraleSupélec ou résidence Eileen Gray) des locaux en libre service. Le CA ne s'exprime pas pour le cas précis de cette résidence, néanmoins, le CA pense que permettre l'emprunt du foyer à Emilie du Chatelet par tous les résidents comme prévu au point précédent solutionnera l'ensemble des demandes actuelles pour cette résidence.

Mise aux voix de la position exprimée dans les paragraphes précédents :

- NPPV : 1
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 8

De manière générale, le CA souligne et insiste sur le fait que toutes les résidences sont différentes, et que chaque situation devra être traitée au cas par cas. Ce qui est possible dans le contexte plateau avec des salles en libre service à Eileen Gray, ne l'est pas forcément dans les résidences de la vallée (dégradations, insécurité, vol etc etc)

3.4 Position d'AURORE concernant le statut des foyers : gestion entière au CROUS ou maintien d'une exigence de cogestion via une délégation de gestion comme actuellement mais avec garanties supplémentaires pour le CROUS

Le CA d'AURORE propose que la gestion des locaux soit soit déléguée à AURORE comme proposée initialement, soit confiée au CROUS. Cependant, le CA insiste pour que dans tous les cas, cette gestion se réalise aux conditions exprimées ci-dessus.

En particulier, le CROUS est fondé à utiliser les locaux pour organiser ses événements propres.

Le CA propose que le CROUS ait un accès privilégié à l'application en ligne lui permettant de renseigner ses événements propres. En cas de réservation antérieure des locaux par un autre utilisateur, il existe d'autres locaux (réfectoire, local du Crous Culture par exemple à la Pacaterie, où il existe 6 locaux associatifs gérés par AURORE et d'autres acteurs, en dehors des salles de travail chacune de taille supérieure ou égale au foyer géré par AURORE) permettant

de conduire ces activités en parallèle sans problème.

Mise aux voix de la position exprimée dans les paragraphes précédent :

- NPPV : 0
- Contre : 2
- Abstention : 1
- Pour : 6

Les administrateurs s'abstenant ou s'opposant soulignent qu'il a pu arriver que, en raison de problèmes de communication, le CROUS réquisitionne des locaux sans notification préalable, alors que d'autres résidents avaient demandé l'utilisation des locaux. Il est également souligné que le CROUS organise parfois des soirées avec des associations et un public restreint, non largement ouvert à destination de l'ensemble des résidents et ne profitant donc pas pleinement à l'ensemble des résidents. Un administrateur craint également que le CROUS réquisitionne les locaux trop souvent.

Arrivée de Reda Berrada et départ d'Akram Idoughi qui donne procuration à Solal Nathan.

4 Retours de la commission d'achats

Solal Nathan fait un point sur la commission achat, qui décide des dépenses pour le projet d'installation du nouveau réseau. Solal et Kevin étaient présents. La commission a choisi le matériel sur les propositions du Conseil Technique d'AURORE. Le choix s'est porté sur les HPE 2530 48G pour le filaire, des 2540 SFP+ 24G POE pour le wifi, des quanta LB6M pour les coeurs de résidence, et un HPE 3810M. Pour les bornes, ce seront des UAP AC PRO. L'ensemble des devis sont en cours d'établissement.

Le total d'investissements (switchs, serveurs, bornes, cables) est de 95 000 euros qu'il reste à investir, avec 53 000 pour le Crans en année 1, 26 000 sur les années suivantes, et 18 000 pour AURORE. Reste à chiffrer les SFP+ à acheter.

5 Retour commission CVEC

Arthur Grisel-Davy fait le point, car il a défendu les projets d'AURORE, qui ont tous été refusés. Ont été invoqués l'inadéquation de nos projets avec les directives nationale de la CVEC. Il est souligné par le CA que ces directives sont non exclusives et que donc l'argument invoqué est incomplet, et inexact.

Le projet d'investissement pour le matériel des foyers a été refusé pour cause que l'activité et les locaux ne sont pas conventionnés.

La commission a souhaité ne pas financer les événements en résidences, de type soirée, d'abord pour éviter une responsabilité éventuelle, et aussi pour ne pas créer un précédent. Auquel cas, la commission perd ici un droit de regard qu'elle aurait pu avoir si elle finançait cette activité, vu que celle-ci sera financée sur fonds propres d'AURORE. En outre, la demande d'AURORE excluait expressément l'achat de boissons alcoolisées.

La commission n'a également pas retenu le projet des imprimantes, invoquant que la demande est inexistante. En effet, la commission pense que les étudiants n'ont pas le besoin d'effectuer des impressions en résidence, que ce soit pour leur projets pédagogiques ou leurs démarches administrative, et que l'offre des universités est suffisante. L'équilibre financier que nous avons proposé, pourtant basé sur l'expérience depuis plus de 15 ans à l'ENS Cachan, n'a pas été retenu.

De manière générale, des arguments et des contres-arguments ont été avancés sans logique, l'examen du dossier par la commission semble léger, car des imprécisions ou inexactitudes ont été avancées pour refuser les projets, alors que toutes les précisions utiles avaient été avancées dans le dossier écrit qui a été soumis au moins une semaine à l'avance. Le CA souhaite que

les dossiers soient examinés de manière plus professionnelle et rigoureuse, à la hauteur de l'exigence que la commission exprime pour les projets présentés ; et à la hauteur également que nécessite l'examen de dossiers de subventions provenant de fonds publiques. (ex : la commission a invoqué le fait que le service d'impression soit réservé aux membres d'AURORE alors que le projet exprimait clairement que son objectif était de proposer ce service à tous).

6 Organisation de l'été : câblages et compagnie

Kevin Levy, responsable Technique en chef, fait le point. Il propose de configurer les switches au préalable, et de les installer, pour tenir les délais. Il est prévu de déployer des bornes wifi, Kevin propose de commencer cela dès maintenant vu que rien ne l'empêche. Il est également suggéré de proposer aux résidents de nous rejoindre, pour se former au passage.

Il faudrait qu'un maximum de résidents et membres actifs de la résidence nous aident et soient disponibles.

7 Organisation et postes 2019-2020 : Qui part, qui reste

Kevin Levy, Reda Berrada, Solal Nathan restent. Gabriel Detraz, Arthur Grisel-Davy, Charles Bonnet partent.

D'autres membres ne savent pas encore. Il faudra que les gens qui restent s'organisent, en particulier au sein de chaque pôle. En particulier, gérer les permanences, les ouvertures des locaux, etc etc. Il va également falloir recruter.

8 Ajout d'un membre en tant que trésorier de résidence (Reda Berrada)

- NPPV : 1
- Contre : 0
- Abstention : 2
- Pour : 7

9 Amendement de la Charte Trésorier (annexe du RI)

"Les trésoriers de résidence sont désignés par le trésorier d'Aurore après accord du Bureau. Dans l'impossibilité de réunir le Bureau, le trésorier d'AURORE pourra se contenter d'un accord écrit d'au moins 2 autres membres du Bureau"

- NPPV : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 10

La modification atteint la majorité qualifiée de 10 voix requise pour une modification du règlement intérieur.

10 Points divers

- **Proposition d'amendement des statuts : création d'un conseil consultatif des membres d'honneurs, à soumettre en AG si le CA est d'accord** : Des doutes sont émis sur l'utilité de ce conseil. L'idée est de réunir des vieux pertinents au sein d'un conseil qui soit à disposition du Bureau/CA ou du président en cas de doute. Le CA est partagé.

- **Communication** : il faut commencer dès maintenant à com' dans les résidences Fleming et edc, ainsi que préparer la com de GS.
- **Georges Sand** : OUI. Des normaliens sont présents à GS dès la rentrée (département de physique/chimie et bio), ce qui est une très bonne nouvelle pour gérer la transition. Au moins 1 phytem (Département physique ENS Cachan) qui a demandé Georges Sand est intéressé pour s'en occuper dès la rentrée. Il faut qu'on se renseigne sur qui a demandé GS actuellement chez les cranseux ou proches du Crans (club jeux video ou med).



Votre contact :**Pole Internet Pro LDLC.PRO**

eMail : conseil@ldlc.pro

Tél. : 04 27 46 60 05

Fax : 04 26 68 17 98

Date de l'offre : 24/06/2019 - délais de validité : 1 semaine

GROUPE LDLC

2 RUE DES ERABLES

CS21035

69578 LIMONEST CEDEX

Tél. : +33 (0) 4 72 52 37 65

Client Destinataire**AURORE**

LEVY Kevin
499 rue Hector Berlioz
Résidence la Pacaterie, ch456
91400 ORSAY
FRANCE

Client Facturé**AURORE**

LEVY Kevin
14 rue du Docteur Collé
Résidence de l'île
91440 BURES-SUR-YVETTES
FRANCE

Réf	Désignation	Qté	Px Unit. (€)	Remise (%)	Mnt HT (€)
S0851415	FSP HD 420 - Alimentation 420 watts 80+ (câbles plats) Noir	2	30,75		61,50
S0106039	G.Skill RipJaws 4 Series 16 Go (2x 8 Go) DDR4 2666 MHz CL19	2	60,19		120,38
C0187793	The G-Lab COMBO Iridium	2	37,46		74,92
S0045458	Gigabyte GeForce RTX 2060 OC 6G	2	333,09		666,18
S0054389	ASRock H310CM-HDV/M.2	2	58,29		116,58
S0863305	Antec DP301M	2	41,62		83,25
S0111585	Intel Core i5-9400F (2.9 GHz / 4.1 GHz)	2	149,95		299,90
S0842655	Raijintek Pallas 120 RGB	2	41,58		83,17
S0842542	Antec Prizm 140 ARGB	4	14,96		59,83
S0122991	Corsair Force MP510 480 Go	2	74,94		149,88
S1634278	AOC 24" LED - C24G1	2	173,54		347,08
S0281162	Trust Gaming GXT 307 Ravu	2	24,92		49,83

Votre contact :**Pole Internet Pro LDLC.PRO**

eMail : conseil@ldlc.pro

Tél. : 04 27 46 60 05

Fax : 04 26 68 17 98

Date de l'offre : 24/06/2019 - délais de validité : 1 semaine

GROUPE LDLC

2 RUE DES ERABLES

CS21035

69578 LIMONEST CEDEX

Tél. : +33 (0) 4 72 52 37 65

Fax : +33 (0) 4 72 52 37 65

Réf	Désignation	Qté	Px Unit. (€)	Remise (%)	Mnt HT (€)
-----	-------------	-----	--------------	------------	------------

Conditions de règlement : **A l'ordre de Groupe LDLC**
Virement

Domiciliation : CA St DIDIER

Banque	Guichet	Compte	Clé
17806	00679	92903591000	38

GARANTIE : Les étiquettes collées sur les pièces neuves sont nécessaires pour la garantie. Les emballages doivent être conservés.

Port Liv. Standard :	40,00
Total remise produit HT :	0,00
Remise complémentaire HT :	0,00
Total HT :	2 155,83
Dont éco-participation :	3,34
Total TVA :	431,17
Total TTC (€)	2 587,00

Bon pour accord (Signature et cachet)

Toute commande est soumise aux conditions générales de vente ci-jointes, dont j'accepte tous les termes et conditions.